

# RECOMMANDATIONS

La réglementation actuelle s'efforce de diminuer les pressions exercées sur les tortues et leur environnement (braconnage, urbanisation du littoral, envasement des herbiers et pollution du milieu).

Une fréquentation inadaptée des plages peut également porter atteinte aux animaux et modifier leurs comportements. Les visiteurs doivent donc appliquer quelques recommandations pour protéger les tortues marines et leurs sites de ponte.

- ▶ **Je ne coupe pas de bois** afin de préserver la végétation d'arrière-plage et le camouflage naturel des sites recherchés par les tortues.
- ▶ **Je ne fais pas de feu sur la plage** ou dans les bois. J'utilise les emplacements prévus à cet effet (barbecues).
- ▶ **Je préviens la DAF pour bivouaquer à Saziley et Moya** évitant ainsi de concentrer les visiteurs sur une même plage et permettant d'évaluer la fréquentation sur le site.
- ▶ **Je ramène tous mes déchets** en prévoyant un sac pour les ramasser.
- ▶ **Les animaux de compagnie sont vivement déconseillés** car ils peuvent déranger ou blesser les tortues et déterrer les œufs.
- ▶ **Je préviens la DAF ou la Brigade Nature** en cas de découverte de tortue braconnée (le transport est strictement interdit).



## La loi protège les tortues

Au niveau international, toutes les espèces de tortues marines sont menacées d'extinction.

À Mayotte, toutes les tortues sont intégralement protégées par l'arrêté préfectoral n° 347/DAF du 7 août 2000.

# LES TORTUES MARINES À MAYOTTE

## L'étude et le suivi scientifique

L'Observatoire des Tortues Marines (OTM), créé en 1997, a pour objectifs l'étude et le suivi des populations et des sites à Mayotte. L'OTM assure le marquage des animaux, le comptage des traces, le recensement des pontes, l'étude de la taille (biométrie), l'encadrement, la sensibilisation du public, et la gestion de certains sites.

Plusieurs études sont engagées avec des partenaires scientifiques sur le cycle biologique, la diversité génétique, les interactions tortues/herbiers et l'impact de la fréquentation humaine.

## Les espèces

Sur les 7 espèces de tortues marines recensées dans le monde, 5 sont présentes dans le sud-ouest de l'océan indien. Deux espèces fréquentent les eaux de lagon de Mayotte tout au long de l'année.



### ▶ Tortue verte

(*Chelonia mydas*)

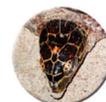
- 110 cm en moyenne
- 130 à 250 kg
- bec denticulé et rond
- 2 écailles préfrontales
- herbivore



### ▶ Tortue imbriquée

(*Eretmochelys imbricata*)

- 85 cm en moyenne
- 80 à 130 kg
- bec crochu et pointu
- 4 écailles préfrontales
- plutôt carnivore



conception: Archipel (61 13 21), infographie: Jérôme - crédits photos: DAF, P. Huguet, T. Crocetta, M. Quillard, K. Ballorin, B. Marie



# L'APPROCHE DES TORTUES MARINES DE MAYOTTE

En respectant ces consignes, vous contribuez à protéger les tortues marines et leurs sites de ponte.

CONTACTS :



D.A.F./Service environnement: 62.06.69

Brigade Nature (ONCFS): 69.40.40/69.41.41

Association Oulanga Na Nyamba: 61.04.38/69.23.29

